



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

<p>Production porcine : Inquiétude et mécontentement</p>

Montréal, 14 décembre 2005 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est très inquiet quant aux effets de la levée complète des restrictions au développement de la production porcine, prévue pour demain le 15 décembre. D'une part, la qualité de plusieurs cours d'eau requière qu'on leur porte une grande attention. Or, le fait d'ajouter de nouvelles charges de lisier dans les bassins versants dégradés risque d'aggraver les problèmes de contamination par le phosphore.

D'autre part, la question de la cohabitation n'est pas résolue. Les dernières consultations publiques sur des projets de nouvelles porcheries ont engendré beaucoup de mécontentement chez des citoyens et même chez des promoteurs de projets.

« Pouvons-nous, dans les conditions actuelles, permettre le développement de la production porcine et respecter le cadre de développement durable? Dans les régions affectées par des surplus de fumier, est-il pertinent d'en rajouter? Il faut comprendre que certaines régions du Québec n'ont toujours pas résorbé leurs surplus de fumier et qu'elles verront de nouveaux élevages porcins s'implanter », a tenu à souligner Julie Boudreau, responsable du dossier de l'agriculture au RNCREQ.

Rappelons qu'au début de l'automne, le RNCREQ a transmis un avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans lequel il recommandait que les restrictions au développement de la production porcine soient maintenues, et ce, jusqu'à ce qu'on ait démontré que la problématique des surplus de phosphore est résorbée et qu'on ait une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques. Il est primordial de s'assurer que les bassins versants qui ne sont pas dégradés soient préservés de la contamination par le phosphore.

Par ailleurs, le processus de consultation actuellement en vigueur intervient après que le ministère ait accordé le certificat d'autorisation pour un nouveau projet. Cette mécanique donne aux citoyens l'impression de se trouver devant un fait accompli puisqu'ils ne peuvent s'exprimer que sur des mesures d'atténuations des odeurs et d'économie d'eau dans les bâtiments d'élevage.

Devant tant d'inquiétude et de questions sans réponses, il serait opportun d'appliquer le principe de précaution : l'un des principes du développement durable.

Il faut être vigilant quant aux impacts des activités agricoles sur le milieu naturel. Il faut aussi voir à ce que les producteurs puissent bénéficier des techniques et technologies qui permettront de réduire ces impacts. Face aux défis que représentent l'agriculture et la protection de l'environnement, la mise en oeuvre d'une politique intégrée du développement durable de l'agriculture devient nécessaire.

- 30 -

Source:

Julie Boudreau, responsable du dossier de l'agriculture, Tél. : 418-832-2722, cell. : 418-955-4663
Philippe Bourke, directeur du RNCREQ, Tél. : 514-861-7022